

Comment voyez-vous l'évolution de la libre-circulation ?

C'est un dossier qui nous tient à cœur. Nous sommes heureux de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-circulation en 2002 et que l'on n'ait pas fait appel à la clause de sauvegarde l'an dernier. Ce n'est d'ailleurs toujours pas le moment. Le solde migratoire moyen annuel du canton de Vaud a triplé depuis 2002 par rapport aux années 1998-2001 : 43'600 personnes venues de l'étranger se sont depuis lors établies dans le canton. Cette main-d'œuvre étrangère a permis de créer de la valeur ajoutée pour l'économie vaudoise. Ce n'est pas notre ministre des finances qui dira le contraire, avec l'augmentation des rentrées fiscales qu'a connue le canton durant cette période. Cela serait contre-productif d'introduire des barrières à ce flux créateur de richesse.

Pouvez-vous nous parler des révisions en cours de l'assurance-chômage et de l'AVS ?

Le débat sur l'assurance-chômage est encore en cours. Cependant, la réalité est qu'elle est endettée à hauteur de 10 milliards. Il faut intervenir. Il s'agit de la position de l'UPS depuis plusieurs années. Il faut une assurance-chômage solide, parce que c'est une condition à la flexibilité de la main-d'œuvre. En ce qui concerne le débat en cours, les propositions du Conseil fédéral semblent aller dans le bon sens. L'augmentation des cotisations de 0,2 % est malheureusement indispensable, tout comme le resserrement des conditions d'octroi du chômage. Ceci vaut en particulier pour les jeunes qui doivent accepter des emplois qui ne sont pas forcés

dans leur domaine de formation. Pour l'avoir vécu moi-même, et en le revivant à travers mes enfants, je pense que c'est un enrichissement. Cette éducation à la flexibilité est un acquis non négligeable dans un marché du travail où l'emploi à vie n'est plus d'actualité.

Il faut une assurance-chômage solide parce que c'est une condition à la flexibilité de la main-d'œuvre.

Quant à l'AVS, il est temps que la 11^e révision se termine. Une chose est sûre. L'espérance de vie a augmenté de six ans pour les hommes et huit ans pour les femmes depuis la création de la rente, accompagné d'un abaissement du taux de natalité. Résultat : il y avait 6,4 actifs pour financer un rentier en 1948, il n'y en plus que 3,7 aujourd'hui. Cette proportion va encore diminuer avec la retraite des « baby boomers ». L'UPS n'est pas favorable à un relèvement des taux de prélèvement, mais plutôt à un allongement de la durée de cotisations.

Quelle est la position de l'UPS sur la votation du 7 mars sur la révision des taux LPP ?

Il est très important que l'on adapte le taux aux réalités démographiques et financières en tenant compte de l'allongement de l'espérance de vie et du rendement des marchés financiers. Avec un marché financier qui fait du surplace, en termes d'indice, depuis une décennie et un rendement moyen de respectivement 1,5 % par action et 2,5 % par obligation, il n'est pas possible de produire les 5 % nécessaires pour couvrir les rentes. On va être obligé de changer le système, sous peine de créer une fausse solidarité intergénérationnelle, où les actifs paieront plus de cotisations pour les rentiers, sans pour autant sécuriser et/ou augmenter leurs propres rentes. ■

Propos recueillis par Clovis Chollet

Prix Suisse de l'Ethique 2009, un bon millésime

La 5^e édition du Prix Suisse de l'Ethique s'est terminée le 10 décembre 2009 au Conservatoire de Lausanne par une cérémonie officielle au cours de laquelle le Jury a rendu public son verdict.

Les trois organisations lauréates, récompensées pour un effort particulier mené dans le domaine de l'éthique, de la responsabilité sociale de l'entreprise ou du développement durable, se sont vu remettre leur trophée des mains de Monsieur Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois et président d'honneur du Jury.

Il s'agit de :

- BaBeL : projet qui vise à améliorer la qualité de vie d'un quartier de la ville de Lucerne (www.babelquartier.ch)
- Inko Service : petite entreprise active dans la recharge de cartouches d'encre (www.inkoservice.ch)
- terragir, énergie solaire : partenariat de solidarité

énergétique entre un établissement scolaire genevois et une communauté du Sud (www.terragir.ch).

Le Prix Suisse de l'Ethique a été mis sur pied en 2005 par la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) et son Unité de recherche et de conseil : Ethique d'entreprise et comportement organisationnel (Unité e²co). Il

Ce prix a pour but principal de mettre en avant et de récompenser des réalisations concrètes et originales dans le domaine de l'éthique et du développement durable.

a pour but principal de mettre en avant et de récompenser des réalisations concrètes et originales dans le domaine de l'éthique et du développement durable.

Les organisateurs soulignent la grande qualité de l'ensemble des dossiers présentés en 2009, dont

un quart provient de la Suisse alémanique.

Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour le Prix Suisse de l'Ethique 2010 ! Toute organisation intéressée peut prendre contact avec les organisateurs du Prix à l'adresse électronique prixethique@heig-vd.ch. ■

Julien Guex